



Garde enfant grands parents

Par **Laoralaora**, le **23/10/2017** à **13:11**

Bonjour à tous,rnrnMon mari et moi avons une petite fille de 7 mois. Nous aimerions savoir si, au niveau des droits, il faut remplir un document auprès d'un notaire ou autre au cas où il nous arriverait quelque chose pour que la petite ne soit pas gardée par la mère de mon mari mais par mes parents ?rnrnMerci à vous.

Par **cocotte1003**, le **23/10/2017** à **20:27**

Bonjour, oui vous voyez votre notaire, il est habilité à faire un document en annexe de votre testament pour vos souhaits de garde de vos enfants, cordialement

Par **Souris55ale**, le **03/11/2017** à **15:37**

Bonjour y a 2 ans ma fille passe une mauvaise période sur le coup elle fait un papier à la belle mère du papa de sont fils en disant qu elle lui donne tout droit sur sont fils,Donc que ma fille abandonne son fils .rnAujourd'hui la belle mère du papa de sont fils lui dit tu peux partir mais tu ne prend pas ton fils car j ai ton papier. rnMa fille vie la haut pour le moment. rnÀ t elle le droit de lui interdire de prendre sont fils?rnN ayant pas de lien direct avec mon petit fils à t elle le droit?c est un simple papier

Par **morobar**, le **03/11/2017** à **16:04**

Bonjour,
Le document ainsi rédigé n'a aucune valeur et la belle-mère du papa de son fils ne pourrait valoriser ce document qu'en raison du décès de votre fille.
En attendant votre fille conserve intact ses droits parentaux.

Par **Souris55ale**, le **03/11/2017** à **16:08**

Merci beaucoup pour votre réponse